Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 27 septembre 2024 au siège social de la Régie situé au 53, chemin des Pionniers à La Macaza

Sont présents :

Madame Noémie Biardeau, administratrice substitut et conseillère de la municipalité de Labelle;
Madame Martine Labrosse, administratrice substitut et conseillère de la municipalité de Lac-Saguay;
Monsieur Luc Boisvert, administrateur substitut et conseiller de la municipalité de Nominingue;
Monsieur Guy Gauthier, administrateur et conseiller de la municipalité de L'Ascension;
Monsieur Claude Paradis, administrateur substitut et conseiller de la ville de Rivière-Rouge;
Monsieur Yves Bélanger, président et maire de la municipalité de La Macaza.

Est également présent :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur Yves Bélanger, la séance extraordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 27 septembre 2024 est ouverte à 10h39.

2.

2024.09.040 **<u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>**

1- Ouverture de la séance ordinaire

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Constat de la régularité de la séance et de l'avis de convocation

4- Abrogation de la résolution 2024.06.036

5- Adoption du règlement 015-2024 décrétant la modification du fonds de roulement pour en augmenter la valeur à 200 000$

6- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2025

7- Calendrier des versements des quotes-parts 2025

8- Embauche d'un chauffeur

9- Création du poste d'analyste et embauche pour ce poste

10- Création du poste d'aide-mécanicien et embauche pour ce poste

11- Période de questions

12- Levée de la séance

Il est proposé par madame Martine Labrosse d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

La séance extraordinaire du 27 septembre 2024 a été régulièrement convoquée conformément à l'article 597 du code municipal, tous les administrateurs en ayant confirmé la réception de l'avis de convocation.

4.

2024.09.041 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2024.06.036**

CONSIDÉRANT la résolution 2024.06.036 visant l'achat d'un équipement de soudure adoptée le 12 juin 2024;

CONSIDÉRANT que le prix soumis par un des fournisseurs n'incluait pas les taxes comme stipulé dans la demande d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Boisvert

Et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution 2024.06.036.

ET de reporter à l'année 2025 les demandes d'offres pour l'acquisition d'un équipement de soudure.

ADOPTÉE

5.

2024.09.042 **<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT 015-2024 DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR EN AUGMENTER LA VALEUR À 200 000$</u>**

CONSIDÉRANT la création d'un fonds de roulement de 130 000$ par le règlement 009-2021;

CONSIDÉRANT l'augmentation des activités de la Régie avec l'ajout de cinq municipalités.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil d'administration tenue le 12 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement 015-2024 décrétant la modification du fonds de roulement pour en augmenter la valeur à 200 000$ soit adopté.

Le règlement est dispensé de lecture, tous les administrateurs déclarent en avoir reçu une copie et en avoir pris connaissance.

ADOPTÉE

6.

2024.09.043 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du code municipal, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1er octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Paradis

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les prévisions budgétaires 2025 suivantes soient adoptées telles que présentées dans le tableau suivant :

N° de compte	REVENUS ↓	2025
01-111-00-000	**QUOTES-PARTS**	**1 147 374 $**
01-111-10-100	QUOTE-PART - LA MACAZA	85 600 $
01-111-10-200	QUOTE-PART - NOMININGUE	182 599 $
01-111-10-300	QUOTE-PART - RIVIÈRE-ROUGE	298 521 $
01-111-10-400	QUOTE-PART - L'ASCENSION	74 053 $
01-111-10-500	QUOTE-PART - LAC SAGUAY	40 006 $
01-111-10-600	QUOTE-PART - LA MINERVE	146 318 $
01-111-10-700	QUOTE-PART - LABELLE	191 241 $
01-111-10-800	QUOTE-PART - LA CONCEPTION	129 034 $
01-230-00-000	**SERVICES RENDUS**	**992 148 $**
01-232-00-000	**SERVICES RENDUS ORG. MUNICIPAUX**	**30 500 $**
01-232-10-001	COLLECTES SUPPL. DÉCHETS	27 900 $
01-232-21-001	COLLECTES SUPPL. RECYCLAGE	0 $
01-232-21-002	TRANSPORT MATIÈRES RECYCLABLES	0 $
01-232-30-001	AUTRES SERVICES	2 600 $
01-234-00-000	**AUTRES SERVICES RENDUS**	**961 498 $**
01-234-46-010	SERVICES RÉSIDENCIELS	0 $
01-234-46-020	SERVICES COMMERCIAUX	3 000 $
01-234-46-030	VENTES DE MATIÈRES RECYCLABLES	6 290 $
01-234-46-040	REVENUS DE TRANSPORT	0 $
01-234-46-050	VENTES DE BACS ROULANTS	0 $
01-234-48-010	ENTENTE ÉEQ	952 208 $
01-234-49-060	COLLECTE DE VOLUMINEUX	0 $
01-234-87-000	AUTRES	0 $
01-260-00-000	**INTÉRÊTS**	**150 $**
-	**TOTAL DES REVENUS**	**2 139 522 $**

	DÉPENSES ↓	2025
02-100-00-000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	202 364 $
02-130-00-000	GESTION FINANCIÈRE & ADM.	202 364 $
02-130-00-100	RÉMUNÉRATION	151 903 $
02-130-00-200	CHARGES SOCIALES	25 671 $
02-130-00-300	TRANSPORT ET COMMUNICATION	3 830 $
02-130-00-400	SERVICES PROFESSIONNELS & TECH. ADM	11 120 $
02-130-00-500	LOCATION, ENTR. & RÉPARATION	4 440 $
02-130-00-600	BIENS NON DURABLES	2 400 $
02-130-00-700	BIENS DURABLES	3 000 $
02-130-00-800	FRAIS DE FINANCEMENT	0 $
02-130-00-900	CONTRIBUTIONS ET AUTRES OBJETS	0 $
02-450-00-000	MATIÈRES RÉSIDUELLES	1 603 587 $
02-450-00-000	COLLECTE	906 421 $
02-450-00-100	RÉMUNÉRATION COLLECTE	375 614 $
02-450-00-200	CHARGES SOCIALES COLLECTE	77 859 $
02-450-00-300	TRANSPORT ET COMMUNICATION COLLECTE	7 412 $
02-450-00-400	SERVICES PROF. & TECH. COLLECTE	31 600 $
02-450-00-500	LOCATION COLLECTE	43 591 $
02-450-00-600	BIENS NON DURABLES COLLECTE	365 345 $
02-450-00-900	CONTRIBUTIONS - ORGANISMES	5 000 $
02-450-10-000	ENTRETIEN ET RÉPARATION - COLLECTE	427 108 $
02-450-10-100	RÉMUNÉRATION ENT. ET RÉP. COLLECTE	87 138 $
02-450-10-200	CHARGES SOCIALES ENT. ET RÉP. COLLECTE	16 957 $
02-450-10-300	TRANSPORT ET COMMUNICATION	3 480 $
02-450-10-400	SERVICES PROFESSIONNELS ENT. ET RÉP.	6 500 $
02-450-10-500	LOCATION, ENTR. & RÉPARATION COLLECTE	280 033 $
02-450-10-600	ENTRETIEN GARAGE ENT. ET RÉP.	33 000 $
02-452-00-000	TRANSPORT	233 850 $
02-452-00-100	RÉMUNÉRATION TRANSPORT	28 247 $
02-452-00-200	CHARGES SOCIALES TRANSPORT	5 497 $
02-452-00-300	TRANSPORT ET COMMUNICATION TRANSPORT	480 $
02-452-00-400	SERVICES PROF. & TECH. TRANSPORT	12 700 $
02-452-00-500	LOCATION TRANSPORT	0 $
02-452-00-600	BIENS NON DURABLES TRANSPORT	53 786 $
02-452-00-700	BIENS NON DURABLES TRANSPORT	128 140 $
02-452-00-900	TRANSFERTS	5 000 $
02-452-10-000	ENTRETIEN ET RÉPARATION - TRANSPORT	36 208 $
02-452-10-100	RÉM. ENT. ET RÉP. TRANSPORT	8 713 $
02-452-10-200	CHARGES SOCIALES ENT. ET RÉP. TRANSPORT	1 695 $
02-452-00-500	LOCATION, ENTR. & RÉPARATION TRANSPORT	25 800 $

02-900-00-000	**FRAIS DE FINANCEMENT :**	**49 016 $**
02-920-00-000	DETTE À LONG TERME	**49 016 $**
02-921-00-800	**INTÉRÊTS /DETTE À LONG TERME**	**49 016 $**
02-921-11-840	INTÉRÊTS CAMIONS RÈGL. 003-2019	11 900 $
02-921-12-840	INTÉRÊTS CAMION ET REMORQUE RÈGL. 010-2022	17 852 $
02-921-13-840	INTÉRÊTS CAMION RÈGL. 012-2023	19 264 $
	INTÉRÊTS GARAGE	0 $
03-100-00-000	**FINANCEMENT**	**284 555 $**
03-110-00-000	FINANCEMENT LG TERME ACT. FONCTIONNEMENT	0 $
03-210-11-000	REMB. CAPITAL RÈGL. 003-2019	117 700 $
03-210-12-000	REMB. FDR RÉS. 2021.05.020 (PICKUP)	0 $
03-210-13-000	REMB. FDR RÉS. 2021.07.036 (REMORQUE)	1 622 $
03-210-14-000	REMB. FDR RÉS. 2021.09.045 (BACS)	6 290 $
03-210-15-000	REMB. CAPITAL RÈGL. 010-2022	32 800 $
03-210-16-000	REMB. FDR RÉS. 2022.06.024 (LAVEUSE À PRESSION)	835 $
03-210-17-000	REMB. CAPITAL RÈGL. 012-2023	41 300 $
03-210-18-000	REMB. FDR RÉS. 2023.05-021 (ANTENNE NOMININGUE)	1 838 $
03-210-19-000	REMB. FDR RÉS. 2023.06-028 (ANALYSEUR NUMÉRIQUE)	1 168 $
03-210-20-000	CAMIONS LA MINERVE	81 002 $
03-210-21-000	GARAGE	0 $
-	**TOTAL DES DÉPENSES**	**2 139 522 $**

ADOPTÉE

7.

2024.09.044 **<u>CALENDRIER DES VERSEMENTS DES QUOTES-PARTS POUR L'ANNÉE 2025</u>**

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2025 par la Régie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des membres de connaître la répartition annuelle des quotes-parts à être facturée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Noémie Biardeau

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le calendrier suivant pour la facturation des quotes-parts pour l'année 2025 :

	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	**Total**
LA MACAZA	21 400 $	21 400 $	21 400 $	21 400 $	**85 600 $**
NOMININGUE	45 650 $	45 650 $	45 650 $	45 650 $	**182 599 $**
RIVIÈRE-ROUGE	74 630 $	74 630 $	74 630 $	74 630 $	**298 521 $**
L'ASCENSION	18 513 $	18 513 $	18 513 $	18 513 $	**74 053 $**
LAC SAGUAY	10 002 $	10 002 $	10 002 $	10 002 $	**40 006 $**
LA MINERVE	36 579 $	36 579 $	36 579 $	36 579 $	**146 318 $**
LABELLE	47 810 $	47 810 $	47 810 $	47 810 $	**191 241 $**
LA CONCEPTION	32 258 $	32 258 $	32 258 $	32 258 $	**129 034 $**
	Facturation le 15 février 2025	Facturation le 15 mai 2025	Facturation le 15 août 2025	Facturation le 15 novembre 2025	

ADOPTÉE

8.

2024.09.045 **<u>EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Labrosse

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher monsieur Francis Berthelette au poste de chauffeur à temps plein en probation selon les termes et condition de la politique de gestion des ressources humaines.

ET QUE les conditions salariales de monsieur Berthelette soient celles de l'échelon 2 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

9.

2024.09.046 **<u>CRÉATION D'UN POSTE D'ANALYSTE ET EMBAUCHE POUR CE POSTE</u>**

CONSIDÉRANT les besoins croissants de contrôle de la qualité du contenu des bacs;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue avec Éco Entreprises Québec implique d'avoir des ressources internes de contrôle de qualité;

CONSIDÉRANT les avis de livraison non conformes reçus du complexe environnemental de la Rouge;

CONDIÉRANT le travail déjà accompli au poste d'analyste par madame Diane Haspeck;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE créer le poste d'analyste de la Régie.

QUE les conditions salariales de ce poste soient celles correspondant au poste d'aide-chauffeur de la politique de gestion des ressources humaines.

D'embaucher madame Diane Haspeck à temps partiel au poste d'analyste de la Régie selon l'horaire définie par le directeur général et en fonction des besoins de la Régie.

ADOPTÉE

10.

2024.09.047 **<u>CRÉATION D'UN POSTE D'AIDE-MÉCANICIEN ET EMBAUCHE POUR CE POSTE</u>**

CONSIDÉRANT les besoins d'entretien du garage et d'aide pour certains travaux de réparation;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Boisvert

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE créer le poste d'aide-mécanicien.

QUE les conditions salariales de ce poste soient celles correspondant au poste d'aide-chauffeur de la politique de gestion des ressources humaines.

D'embaucher madame Cynthia Brisson au poste d'aide-mécanicien, sur appel et en fonction des besoins définis par le mécanicien.

ADOPTÉE

11.

PÉRIODE DE QUESTIONS

12.

2024.09.048 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Claude Paradis

Que la séance extraordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 27 septembre 2024 soit levée à 10h46.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT	LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
_____	_____
Monsieur, Yves Bélanger	Monsieur André Séguin